

L'AMÉDITATION
DU JOUR

Samedi 8 septembre, Nativité de la Vierge Marie

(Mt 1, 1-16.18-23)

L'Église célèbre la Nativité de Marie en l'inscrivant dans la lignée de David, dans l'histoire du Peuple d'Israël dont elle est la fille et avec laquelle s'ouvre une nouvelle page de l'histoire de l'alliance et du salut que Dieu désire avec et pour l'humanité. C'est la raison pour laquelle l'Église nous propose de méditer à partir de la généalogie de Jésus telle que nous la rapporte Matthieu dans les premières pages de son Évangile. Cette généalogie inscrit Jésus dans la descendance de Abraham, celui qui « espérant contre toute espérance, [il] crut » (Rm 4,17), dans

celle de David à qui est promis qu'elle subsistera à jamais (Nb 7). Il y est inscrit charnellement et humblement par Marie, sa mère, une femme qui ne porte aucun des insignes de la royauté d'Israël. Il y est inscrit gratuitement, c'est-à-dire par la seule grâce de Dieu car Marie « fut enceinte par l'action de l'Esprit Saint ».

Mais la royauté du fils de Marie ne sera pas celle que pouvait imaginer David en écoutant le prophète Nathan ; la promesse faite à Abraham prend en Jésus une dimension d'universalité déjà inscrite en filigrane dans la généa-

logie de Marie qui comprend trois femmes n'appartenant pas au peuple Juif. Ainsi, célébrer la Nativité de Marie c'est à la fois prendre la mesure de la profondeur de l'Incarnation du « Verbe qui s'est fait chair », en un moment précis de l'histoire du peuple juif et de notre histoire. C'est aussi s'ouvrir à la gratuité et à l'universalité du dessein de salut de Dieu. Occasion de rendre grâce et de nous laisser conduire plus avant dans le Mystère de Dieu.

CHRISTOPHE ROUCOU

Autres textes : Mi 5,1-4a-9 ou Rm 8,28-30 ; Ps 12.

LES SAINTS
DU JOUR

VENDREDI

Sainte Reine

Orpheline de mère, sainte Reine est instruite dans la foi chrétienne par sa nourrice. Son culte est attesté à Alésia, dans la Côte-d'Or, dès le V^e siècle, par une basilique érigée au-dessus de son sarcophage, ce qui laisse à penser que sainte Reine subit le martyre là même où Vercingétorix se rendit à César.

SAMEDI

Nativité de la Vierge Marie

POINT DE VUE

LOUIS MATHOUX Journaliste



VIRGINIE NGUYEN HOANG/WOSTOK PRESS

Des Roms installés en Belgique. Les imbroglios administratifs ne sont pas les seuls soucis auxquels ils doivent faire face.

Les socialistes belges font écho à la « méthode Valls »

Le démantèlement « musclé » de campements illégaux de Roms ainsi que les expulsions décrétées par Manuel Valls suscitent un certain émoi en Belgique, et plus particulièrement en Wallonie – la devise de cette région (« Wallonie, terre d'accueil ») est révélatrice de son rapport aux étrangers en général. Le quotidien francophone *La Libre Belgique* a ainsi publié une caricature illustrant cette actualité : la politique sécuritaire menée à cet égard sous François Hollande ne différerait, selon elle, que par la rhétorique employée, des méthodes qui étaient en vigueur sous son prédécesseur ! Si, dès lors, l'occasion est bonne pour certains médias du plat pays d'y déceler une forme d'hypocrisie typique de la gauche actuelle, rares sont cependant les journalistes belges qui osent se scandaliser véritablement de la chose. Ceci pour une raison

fort simple : le « problème Rom » se pose chez nous d'une manière quasiment identique et la réponse qu'y apportent les responsables ne s'avère guère plus respectueuse de la dignité humaine qu'en France.

Il faut savoir, en effet, que la Belgique est régentée par une administration publique dont le fonctionnement conjugue plus qu'en aucun autre pays proche déshumanisation et surréalisme. Et les gens du voyage n'échappent pas à ce fléau.

La sécurité, thème central de la campagne des socialistes pour les élections communales.

Un exemple récent illustre à loisir le degré d'absurdité auquel peut conduire l'application aveugle d'une réglementation inadaptée, lorsqu'elle se double de la mauvaise volonté des autorités politiques concernées. Pendant plus de trois mois, plusieurs dizaines d'hommes, de femmes et d'enfants roms se sont trouvés bloqués dans l'étroite zone de transit de l'aéroport national de Bruxelles. En cause ? Un gigantesque point d'interrogation portant sur le statut et la nationalité de ces migrants dont nul ne désirait s'encombrer, ni la Slovaquie d'où

ils provenaient, ni la Belgique où ils avaient l'intention de s'installer.

Mais les imbroglios administratifs broyant la personne humaine ne sont pas les seuls soucis auxquels les Roms doivent faire face. Le retour en force actuel des logiques sécuritaires joue également en leur défaveur. Il n'est pas jusqu'aux socialistes wallons qui ne fassent de la sécurité le thème central de leur campagne pour les prochaines élections communales. Ce qui nous a valu, à un jour près, un étonnant accord synchronique entre les disciples de Jean Jaurès et ceux d'Émile Vandervelde, à l'occasion de leurs universités d'été respectives : Manuel Valls vantait sa politique de démantèlement des camps illégaux le 25 août dernier, tandis qu'Élio Di Rupo rappelait le lendemain que le premier des droits de l'homme réside dans le respect de son intégrité physique.

Certes, les gens du voyage ne sont pas sans occasionner diverses nuisances autour d'eux. Toutefois, un débat de fond transnational sur leurs conditions d'existence s'avère aujourd'hui nécessaire. Comment pourrait-il se passer d'un questionnement sur l'utilité des seules politiques répressives menées à leur rencontre ?

REVUE États contre
internauts sur le Web

La gouvernance d'Internet



Retrouvez les cahiers Forum & débats sur www.la-Croix.com.

Internet s'apparente-t-il à un Far West ou à la terre promise ? Sur les terres à peine défrichées qu'arpentent chaque jour davantage d'internautes, chacun cultive tranquillement son lopin de relations personnelles, sème et récolte les informations. On se retrouve dans sa communauté. De gros investisseurs tirent des lignes de communication et développent le commerce. La prime est à l'audace, voire au bluff. Les fortunes se font et se défont très rapidement. La vie sur le réseau est plutôt tranquille, même si des malfaiteurs guettent toujours. La régulation se déroule entre gentlemen, qui se retrouvent dans des forums. Il n'y a pas de chef mais des experts, des sociétés privées, des représentants de la société civile, et parfois le shérif – les gouvernements.

Ce monde toucherait-il à sa fin ? Internet est une réussite phénoménale puisque aujourd'hui deux milliards d'humains sont connectés et que les entreprises y réalisent

Il n'existe pas une seule convention internationale relative à Internet.

des chiffres d'affaires en milliards de dollars. Mais en changeant de dimension, il concerne de plus en plus les États, qui constatent qu'ils n'ont pas leur mot à dire. Il

n'existe pas, à ce jour, un seul traité ou convention internationale relative à Internet. C'est cet instant crucial que signale la revue *Politique étrangère*. Car des joutes se préparent. Les acteurs historiques de l'Internet, qui en ont assuré le développement grâce à des systèmes d'interaction souples entre des organismes s'intéressant à la technique, pas aux contenus, défendent une forme de gouvernance qui a privilégié trois acquis : la généralisation de l'accès, l'interopérabilité globale et un équilibre entre la facilité d'utilisation et les exigences de sécurité. Mais Internet a pris une telle place qu'il touche désormais à de nombreux domaines : droits de l'homme, liberté d'expression, respect de la vie privée, protection de la propriété intellectuelle, droit de la concurrence, sécurité nationale...

Cela conduit les États à vouloir légiférer. Le débat est tendu par ceux des pays qui entendent exercer une censure sur leurs citoyens, au premier rang desquels la Chine et ses 500 millions d'internautes. Sociétés civiles auteurs du dossier de *Politique étrangère* ne voudraient pas assister. Ce qui nécessitera, selon eux, de créer une troisième voie en matière de gouvernance.

JEAN-CHRISTOPHE PLOQUIN